

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 013-211300157-20230327-23_02_16-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S'LO

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.02.16

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 mars

Présents	23
Pouvoirs	8
Absents Excusés	2

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Evelyne LOUIS, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ.

POUVOIRS : Stéphan PIERRACCINI à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Geneviève MARTIN à Saïd ACHACHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
MODIFICATION DE
LA TARIFICATION
DES DROITS DE
PLACE POUR « Bouc
Bel Air en fête »

La commission extra-municipale Bouc Bel Air en fête et le service Promotion de la Ville organisent depuis 2017, une fête pour la commune intitulée « Bouc Bel Air en fête ».

Il s'agit d'un évènement qui a lieu chaque année en été avec des animations, un marché, des expositions et des espaces de restauration type food trucks.

Chaque année, une période historique sert de thème avec une déclinaison éducative et ludique.

Le principal objectif est d'animer le Centre-Ville et de permettre aux Boucains de se retrouver autour d'un évènement fédérateur.

Afin de s'adapter aux augmentations des couts et l'évolution du matériel, il convient de délibérer pour actualiser le prix des droits de places des exposants, des food trucks.

La tarification proposée est la suivante :

Frais de droit de place par exposant pour 1,80 mètre linéaire (soit l'équivalent de la taille d'une table): 25€ pour la durée totale de la manifestation (ancienne tarification : 25€ pour 2,5 mètre linéaire)

Frais de droit de place pour un food truck
manifestation. (ancienne tarification : 100€)

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'encaissement des recettes de la manifestation par la régie des recettes événements.

Type de droit de place	Métrage	Prix
Exposant : vente d'objets ou aliments dans le cadre du marché artisanal	1,80 mètre linéaire	25€
Food truck : préparation de repas dans la cadre de l'espace restauration	5 X3 mètres maximum	100€

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

MODIFIE la délibération N°17.05.07 du 23 mai 2017.

APPROUVE la modification de la tarification des droits de place.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.



Richard MALLIÉ,
Maire.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 27/03/2023